

<https://ressources-cemea-pdll.org/spip.php?article1149>



Renouvellement Qualification Surveillances des baignades

- Actualités -



Date de mise en ligne : lundi 25 avril 2016

A l'échéance des cinq années, le titulaire de la qualification de « Surveillance des Baignades » doit renouveler la qualification en s'inscrivant soit auprès des CEMÉA, soit auprès d'un autre organisme de formation habilité à dispenser la formation théorique conduisant au BAFA.

Sur une journée, ce renouvellement se découpe en 3 temps :

- analyse de pratique
- rappel de la réglementation autour des baignades
- passage des 3 épreuves dans l'eau (200 mètres nage libre, 50 mètres remorquage, gestes des premiers secours).

La prochaine journée a lieu le 25 Juin 2016 à Piriac sur Mer (44), pour un coût de 60 euros